

## MORALE EN LITTERATURE

La parabole (par exemple, les paraboles du Christ, celle de l'Enfant Prodigue) est un récit simple qui, au moyen d'une anecdote, transmet un enseignement moral. Le recours à l'allégorie et à la métaphore est employé. Les fables sont aussi de brefs récits autonomes, écrites dans l'Antiquité grecque (Esope), latine (Phèdre), au Moyen Âge (isopet), puis dans les temps modernes (La Fontaine au dix-septième siècle, Jean-Pierre Claris de Florian à la fin du dix-huitième siècle).

Au Moyen Âge, les moralisations constituent une pratique littéraire visant à interpréter une histoire ou une œuvre déjà existante d'un point de vue moral. Un exemple en est l' *Ovide Moralisé*, datant du quatorzième siècle : cette traduction des *Métamorphoses* d'Ovide est accompagnée de commentaires moraux, correspondant à une morale chrétienne.

Au dix-septième siècle, les moralistes s'expriment en argumentation directe (*Maximes* de François de La Rochefoucauld, qui traitent notamment de l'amour-propre) ou indirecte (La Bruyère, auteur des Caractères, les dramaturges tels Pierre Corneille, Jean Racine ou Molière, les Contes, comme ceux de Perrault, qui comptent une moralité à la fin). Le jansénisme influence notamment Jean Racine, la morale en littérature au dix-septième siècle (par exemple, l'idéal du héros de tragédie) est analysée dans *Morales du Grand Siècle* de Paul Bénichou. Le libertinage joue aussi un rôle dans la littérature.

Gisèle Sapiro analyse l'engagement en littérature dans *La Responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France 19e-21e siècles*. L'art engagé s'oppose à l'Art pour l'art, notamment valorisé par le parnasse, où l'utilité est considérée comme laide.

Plus généralement, il est possible de se demander si la littérature doit remplir un devoir moral. Hegel traite de cette question dans son *Esthétique*. D'après lui, une œuvre d'art étant ambiguë et libre d'interprétation, il est difficile de lui assigner une morale. Les procès contre Flaubert (*Madame Bovary*) et Baudelaire (*Les Fleurs du Mal*) ont lieu car ces œuvres sont jugées contraires à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs.